

# Rapport Darrois : Dati rassure les notaires

## JUSTICE

La garde des Sceaux s'est prononcée hier pour un enterrement des réformes envisagées, notamment l'acte d'avocat.

« LE MESSAGE est sans ambiguïté : il répond à l'appel que j'avais lancé. » Hier, alors que Rachida Dati quittait le palais des congrès de Lille, où se réunissent jusqu'à mercredi quelque 3 000 notaires, Jean-Pierre Ferret, président du Conseil supérieur du notariat, affichait un large sourire. Pour sa troisième et dernière visite au congrès annuel du notariat, la ministre-candidate a réconforté les membres de cette profession secouée par la crise et surtout échaudée par les travaux de la commission confiée à Jean-Michel Darrois, remettant en cause certaines de leurs spécificités. Un membre du Conseil ne cachait pas sa satisfaction à l'idée de l'enterrement de ce rapport

« Où que je sois, vous pourrez toujours compter sur moi », leur a même lancé la garde des Sceaux avant de quitter l'estrade du Zénith lillois. Dans un discours relativement succinct, mais bien applaudi, Rachida Dati a en effet

effé la principale pomme de discorde entre les notaires et les avocats.

## Cheval de Troie

Imaginé pour sécuriser les contrats (comme un bail, une reconnaissance de dette, une cession de part sociale, etc.) mais aussi pour ouvrir un nouveau marché

aux avocats aujourd'hui trop tournés vers le contentieux, ce nouvel acte inquiète tout particulièrement les notaires. Ils y voient le cheval de Troie qui pourrait à terme briser leur monopole sur les actes authentiques, seuls aujourd'hui à faire office de preuve quasi irréfutable et à offrir une force exécutoire. Finalement, les travaux de

la commission Darrois n'auront abouti à ce jour qu'à la rédaction toute fraîche d'un décret qui organise « l'interprofessionalité », c'est-à-dire les structures financières qui permettront aux avocats et aux notaires qui le désireraient de travailler sous le même toit. Les rêves de « fusion » et de « mariage » avec les notaires nourris un temps par les avocats sont loin. Mais les représentants des notaires ont eu chaud. Et ils ne sont pas restés les bras croisés. Au cours des derniers mois, le bureau du conseil supérieur a sillonné la France à la rencontre de ses élus pour des journées de réflexion menées par un cabinet spécialisé, à la recherche de la contre-offensive qui permettrait à la profession de ne plus voir son utilité même périodiquement remise en cause... Le plan « Horizon 2015 » devrait voir le jour à l'automne prochain.

Mais dès hier, les responsables de la profession notariale se sont montrés plutôt rassurés sur leur avenir : « La garde des Sceaux a confirmé que nos concitoyens auraient encore un peu plus besoin de nous à l'avenir », explique Jean-Pierre Ferret.

LAURENCE DE CHARETTE



Rachida Dati s'est adressée hier aux quelque 3 000 notaires réunis au palais des congrès de Lille. M. Pictures/Abacapress.com

dressé les contours d'une application à minima du rapport Darrois...

La perspective de voir naître un nouveau type d'acte, l'acte « contresigné par un avocat » – vivement réclamé par les avocats mais pourfendu par les notaires –, s'éloigne. Hier, Rachida Dati, renonçant à prononcer

devant un public si chatouilleux les quelques mots prévus dans son discours saluant les conclusions de Jean-Michel Darrois, a renvoyé le dossier aux parlementaires sans aucun calendrier. L'« acte contresigné » ou l'« acte d'avocat », selon la guerre de communication que se livrent déjà les deux professions, est en